

ASSEMBLÉE NATIONALE

MESURES D'URGENCE ÉCONOMIQUES ET SOCIALES - (N° 1516)

AMENDEMENT

N ° AS121

présenté par

M. Ratenon, Mme Taurine, M. Coquerel, Mme Autain, M. Ruffin, Mme Fiat, Mme Ressiguiet,
M. Prud'homme, Mme Rubin, Mme Panot, M. Quatennens, Mme Obono, M. Bernalicis,
M. Mélenchon, M. Larive, M. Lachaud et M. Corbière

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.